
La mutualité en France - La mutualité scolaire. La Prévoyance et la Mutualité. N°9 et 10.

Numéro d'inventaire : 2010.05960.2

Auteur(s) : Georges Dascher
Camille Charier

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Charier (C.) (Saumur)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895 (vers)

Collection : La Prévoyance et la Mutualité ; 9 et 10

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Dascher (G.)

Description : Papier épais beige avec chromolithographies sur le plat supérieur (2 vignettes légendées) + texte imprimé en page 4.

Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 171 mm

Notes : - Recto divisé en deux vignettes (gravures de Dascher avec un court texte de légende d'Er. Richa): N°9: "La mutualité en France" (des enfants dansent en ronde lors d'une fête de la mutualité) / N°10: "La mutualité scolaire" (des écoliers déposent leur obole dan la boîte déposée sur le bureau du maître). - Verso : Maximes de La Rochefoucauld - Pensées de Rivarol - Pensées de Chamfort.

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Scènes scolaires dans les écoles primaires de garçons et EPS

Filière : Élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill. en coul.

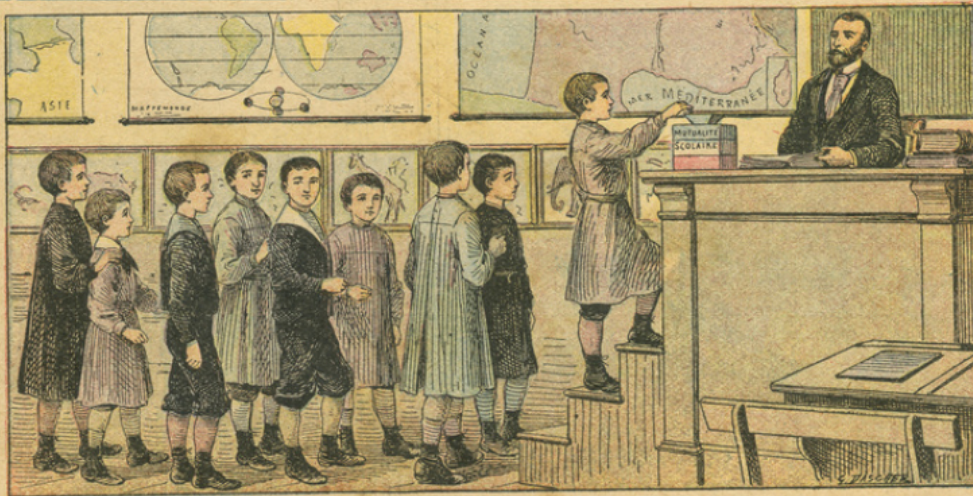
La Prévoyance et la Mutualité



N° 9. — LA MUTUALITÉ EN FRANCE.

Les sociétés de secours mutuels ont pour but de venir en aide à ceux qui, par suite d'un accident, d'une maladie ou de toute autre éventualité, déterminée dans les statuts de l'association, sont privés des fruits de leur travail quotidien. La Fédération nationale mutualiste groupe toutes les sociétés françaises de secours mutuels en un faisceau compact de 17.500 sociétés comprenant 3 millions et demi de membres, dont l'extension continue résout le grand problème de la réduction des risques. L' "Union pour la vie", telle est la devise des mutualistes.

ER. RICH. A.



N° 10. — LA MUTUALITÉ SCOLAIRE.

La mutualité scolaire est due à l'ingéniosité de M. Cavé. Les membres de cette vaste association sont les écoliers. Ils versent chaque semaine entre les mains de leur instituteur dix centimes, dont la moitié est inscrite sur le livret individuel, et l'autre sert à former un fonds social. Cette réserve est appelée à jeter les fondements d'une cité nouvelle : l'école propriétaire, l'école riche, l'école distribuant ses bienfaits, ses secours aux jours d'épreuve et de maladie à l'infortune et au malheur, sous les auspices d'un idéal réconfortant : la solidarité fraternelle.

ER. RICH. A.